



Ré-écrire

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (Formation professionnelle continue)

Applicables à compter du 01/01/2024

Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, **Danielle Idoux** lui fournit en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage **Danielle Idoux** en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. L'inscription est validée lorsque le présent document est signé.

A l'issue de la formation, une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes (*TVA non applicable, art. 293B du CGI*).

Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

Toute formation commencée est due en totalité.

Modalités de règlement : Les factures sont payables post-formation, sans escompte et à l'ordre de la société **Danielle Idoux** à réception de facture, par chèque ou virement.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un Opérateur de compétences, le Client doit

- faire la demande de prise en charge avant le début de la formation, s'assurer qu'elle est acceptée ;
- l'indiquer explicitement sur la convention, et joindre la copie de l'accord de prise en charge ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client.

Si **Danielle Idoux** n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par **Danielle Idoux** est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur sera exigible (*article L 441-6 du code de commerce*), ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation **Danielle Idoux**, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, **Danielle Idoux** pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conformité des lieux

Pour les formations prestées dans les locaux des stagiaires, les établissements devront respecter la conformité des lieux devant accueillir des formations en matière de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité, de disponibilité des moyens.

Délai d'accès à la formation et délai de rétractation

- Délai d'accès à la formation : À compter du 1^{er} contact et pour tenir compte des différentes formalités, le délai d'accès à nos formations est au minimum d'un mois.
- Délai de rétractation : À compter de la signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter (*décret n° 2014-1061 du 17/09/2014*).
Il doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception
Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel transmises par le Client à Danielle Idoux, dans le cadre des formations, pourront être communiquées aux partenaires de Danielle Idoux pour les seuls besoins desdits stages. Les données sont sécurisées et conservées pendant la relation client. (*loi 2018-493 du 20/06/2018 sur la protection des données personnelles*).

Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité en s'adressant à re.ecrire88@gmail.com ou par courrier postal adressé à **Danielle Idoux**, 1 rue Jean Jaurès 88110 Raon L'Etape.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client, fût-ce en cas de force majeure, sera communiquée par écrit :

- si l'annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois, le règlement restera acquis à **Danielle Idoux** à titre d'indemnité forfaitaire.
- si une annulation intervient durant la formation, le règlement reste acquis à **Danielle Idoux** à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Le client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins trois jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus.

Toute annulation d'une séance doit être communiquée par téléphone et par mail.

La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

Renonciation

Le fait, pour **Danielle Idoux** de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Obligation de non sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de **Danielle Idoux** ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles.

En cas de non-respect de la présente obligation, le client devra verser à **Danielle Idoux** à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

Loi applicable et tribunal compétent

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre **Danielle Idoux** et ses Clients.

Tout litige qui ne trouverait pas de solution amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal judiciaire d'Epinal.

Pour un Client non professionnel, ce sont les règles légales de compétence matérielle et géographique qui s'appliqueront.

Election de domicile

L'élection de domicile est faite par **Danielle Idoux** à son siège social, au 1 rue Jean Jaurès 88110 Raon L'Etape.

Nom prénom, qualité :

Établissement:

Date :

Bon pour accord,

Signature :